

main. En même temps, la Société, qui ouvre sa caisse pour subvenir aux frais de la maladie, impose au visiteur la mission souvent difficile de *ménager* ses intérêts en conciliant le devoir de l'association avec le droit du malade.

Aussi, nous le croyons en toute sincérité, l'étendue des bienfaits en même temps que la prospérité et l'avenir des Sociétés de Secours Mutuel dépendent autant des visiteurs que du plus ou moins de dévouement des autres officiers.

Chômages volontaires ou grèves

Malheureusement, les chômages imposés à l'industrie par des circonstances inévitables ne sont pas les seuls dont elle ait à souffrir : il en est qui sont purement artificiels, et qui proviennent de la volonté des ouvriers eux-mêmes.

Je veux parler de la cessation simultanée des travaux qui a lieu lorsque les ouvriers emploient ce moyen violent pour obtenir des patrons et des entrepreneurs soit une augmentation de salaire, soit quelque autre concession. C'est ce qu'on appelle faire *grève*.

Est-ce un droit pour les ouvriers que de faire *grève*, c'est-à-dire de s'entendre pacifiquement pour chômer ensemble jusqu'à la solution d'une question qui les intéresse ?

La loi anglaise dit : " Oui. " Les grèves ne donnent lieu à aucune poursuite judiciaire dans la Grande-Bretagne ; elles sont considérées comme l'exercice d'un droit naturel, et l'arsenal des innombrables dispositions pénales qui les frappaient autrefois a été brisé.

En France, depuis l'abolition des corporations, c'est-à-dire depuis la première république, la loi disait : " Non ; " et quoique cette interdiction fût bien dure pour les ouvriers et parût ouvertement contraire aux doctrines libérales qui dominent dans le Code civil, il fallait pourtant s'y soumettre, car la loi, tant qu'elle subsiste, engage la conscience.

C'est seulement en 1864 qu'une loi nouvelle est venue déclarer que les grèves sont innocentes tant que la violence n'a pas contribué à les provoquer ou à les maintenir.

Dans tous les cas, ce que je dois vous faire remarquer, c'est que les grèves ont d'immenses inconvénients : elles frappent d'improductivité les capitaux de l'entrepreneur : elles dévorent en pure perte le temps de l'ouvrier ; elles portent donc atteinte à la prospérité du pays ; car les capitaux et le temps, voilà les richesses in-

dividues dont se compose la richesse générale. Je suppose cent ouvriers faisant grève pendant soixante jours ; voilà six mille journées perdues ; à une piastre, c'est dix mille piastres ; ces six mille piastres, ou plutôt le travail que ces six mille piastres représentent, et qui aurait contribué à l'augmentation de la richesse publique, ne se retrouveront jamais. De son côté, l'entrepreneur a perdu une somme probablement plus considérable, par la continuation de ses charges restées sans compensation, par ses dépenses improductives, par la détérioration des matières premières, par l'ébranlement de son crédit. Ses pertes sont-elles pour les ouvriers une compensation de leurs ? Non, sans doute. Quand les affaires des patrons sont en souffrance, celles des ouvriers n'en vont pas mieux.

Mais ce qui rend les grèves plus dangereuses encore, c'est leur effet moral. Elles parquent dans deux camps séparés et ennemis les patrons et les ouvriers, que le même intérêt et les mêmes affections devraient unir ; elles créent parmi les industriels deux armées menaçantes prêtes à s'entre-détruire ; elles les accoutument à voir dans la prospérité des uns la ruine des autres. Elles entretiennent parmi les ouvriers les désordres de toute nature qui peuvent naître d'une inaction prolongée. Elles favorisent les mauvais désirs, les complots, les intrigues, et fomentent dans les esprits une agitation fébrile d'où résulte un véritable désordre mental.

Les Empoisonneurs

XV

TENTATION

Peu de temps après le départ d'Alfred Anri-court, Marberie quitta son lit, s'habilla à la hâte et se rendit à la rue Menilmontant, au pavillon qu'occupait Félix de Garderel. L'ancien concierge y était attendu ; il avait promis de faire connaître à son complice le résultat de la visite d'Alfred. Marberie trouva Félix inquiet. Les nouvelles qu'il apportait n'étaient pas propres à le rassurer. Le jeune médecin n'osa pas interroger Marberie dont le visage était sombre et le front chargé de soucis. S'étant jeté dans un